



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris le **23 MAI 2016**

**Secrétariat  
général**

**Direction générale  
des ressources  
humaines**

**Service  
de l'encadrement**

**Sous-direction de la  
gestion des carrières  
des personnels  
d'encadrement**

**Bureau des  
personnels de  
direction des lycées  
et collèges**

**DGRH E2-3  
n° 2016-0135**

NOTE DE SERVICE

à

Mesdames et messieurs les personnels de  
direction

s/c de mesdames les rectrices et messieurs les  
recteurs d'académie

s/c de mesdames et messieurs les vice-recteurs

s/c de madame la cheffe de service de  
l'éducation nationale à Saint-Pierre et Miquelon

**Objet** : intentions de mobilité des personnels de direction à la rentrée 2017 -  
recensement des postes susceptibles d'être vacants

Afin de donner une meilleure information aux personnels de direction candidats à la mobilité à la rentrée 2017, une liste des postes susceptibles d'être vacants est portée à leur connaissance dans les mêmes conditions et délais que la liste des postes vacants.

Cette liste de postes susceptibles d'être vacants est constituée par le recueil, en amont des opérations de mobilité, des intentions de participation formulées par la plupart des candidats.

Les modalités de recensement des postes susceptibles d'être vacants et le calendrier des opérations sont les suivants :

**I - Modalités de recensement des postes susceptibles d'être vacants**

En application de l'article 22 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 :

- peuvent être concernés, les personnels qui, au 1<sup>er</sup> septembre 2017 auront trois ans d'ancienneté au moins sur leur poste actuel ;

- sont concernés obligatoirement, les personnels de direction dont l'ancienneté sur le poste actuel sera de 9 ans ou plus au 1<sup>er</sup> septembre 2017 et qui devront recevoir une nouvelle affectation à cette date ;

- sont tenus de participer aux opérations annuelles de mutation, les personnels de direction qui comptent sept ou huit ans dans le même poste au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Les intentions de participer à la mobilité seront saisies par internet sur le site : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique « personnels d'encadrement ».

## II - Calendrier

La saisie des intentions s'effectuera du vendredi 3 juin au jeudi 30 juin 2016. Le traitement de ces données permettra ensuite d'informer le plus largement et le plus équitablement possible l'ensemble des candidats dès l'ouverture du serveur, en octobre 2016.

Pour la ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation  
le chef de service de l'encadrement,  
adjoint à la directrice générale  
des ressources humaines



**Pierre MOYA**